

Webinaire : Mettre fin au mariage des enfants en période de COVID-19 : Quel rôle pour les parlements ?

8 février 2022, 14 h - 15 h 30 HNEC

RAPPORT

Intervenants (par ordre d'intervention)

Mme Nankali Maksud, Coordinatrice du Programme mondial UNICEF-UNFPA visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants
Mme Matilda Branson, Responsable des politiques et du plaidoyer de Filles, Pas Épouses : Le Partenariat mondial pour la fin du mariage des enfants
M. Sanjay Jaiswal, membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, parlementaire, Inde
M. Christopher Kalila, parlementaire, Zambie
Mme Martha Lucía Micher, sénatrice, Mexique
M. Venkatraman Chandra-Mouli, chercheur, Santé sexuelle et reproductive et les droits y relatifs des adolescents, Département de la santé reproductive et de la recherche de l'Organisation mondiale de la Santé / Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP)

Modératrice

Mme Kareen Jabre, Directrice de la Division des programmes de l'Union interparlementaire

Introduction

Les mariages d'enfants et les mariages précoces ou forcés constituent une problématique mondiale. Le nombre de filles se mariant chaque année avant l'âge de 18 ans est en effet estimé à 12 millions. Une forte dynamique en faveur de l'élimination du mariage des enfants s'est manifestée dans le monde, ce qui a permis de faire baisser les chiffres ces dernières années. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a porté atteinte aux programmes de prévention du mariage des enfants tout en faisant augmenter la pauvreté et les inégalités, qui sont des catalyseurs connus du mariage des enfants. Le webinaire du 8 février 2022 avait pour objectif d'échanger des informations concernant la situation actuelle en matière de mariage des enfants dans le monde, ainsi que de débattre des mesures tangibles que les parlementaires peuvent adopter pour combattre ce phénomène à l'époque de la COVID-19.

La réunion en ligne a rassemblé près de 200 participants de 68 pays, parmi lesquels des parlementaires, des membres du personnel parlementaire, des responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile et des représentants de l'ONU.

Les présentations du Programme mondial UNICEF-UNFPA visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et du Partenariat Filles, Pas Épouses ont donné un aperçu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le mariage des enfants et de la contribution que les parlementaires peuvent apporter dans ce contexte difficile. Une réunion-débat rassemblant des parlementaires de l'Inde, du Mexique et de la Zambie a permis de donner des exemples précis de l'influence exercée par la pandémie sur la vie des enfants et des adolescents, tout particulièrement les filles, ainsi que des mesures de correction adoptées par les parlements. Plusieurs autres participants ont fait part de l'expérience de leur propre pays. Les remarques de

clôture de l'OMS ont mis en avant la tendance positive actuelle, en dépit des nombreuses difficultés rencontrées.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Les présentations ont mis en exergue le fait que 650 millions de filles et de femmes dans le monde se marient avant leur 18^e anniversaire, ce qui signifie qu'une jeune femme sur cinq à l'échelle de la planète se marie dans l'enfance. Une telle situation constitue une violation des droits de l'homme et un risque pour la santé. Bien que le mariage des enfants ait diminué à l'échelle mondiale au cours de ces dix dernières années, la COVID-19 risque de faire augmenter le nombre d'enfants épousés de 10 à 13 millions dans les dix années à venir. Les enfants et les adolescents ont été moins touchés par les effets directs de la pandémie de COVID-19, mais son influence indirecte sur leur vie a été (et continue à être) considérable. Leur instruction s'est ressentie de la fermeture des écoles et des confinements. L'accès aux services, notamment aux services de santé reproductive et sexuelle, ainsi qu'à la contraception et à l'information qui s'y rapporte a été perturbé alors même que les risques de violences sexistes augmentaient, ce qui a poussé à la hausse le nombre de grossesses d'adolescentes, entre autres problèmes. Les chocs économiques, en particulier ceux qui touchent les travailleurs du secteur informel, ont creusé les inégalités et accru la pauvreté et des filles et des garçons ont été mariés par leur famille pour remédier à l'insécurité financière. Les pays mènent des évaluations et des études visant à apprécier tous les effets de la pandémie. Les chiffres cités par les intervenants ont révélé des tendances inquiétantes en matière d'interruption de la scolarité, de grossesses d'adolescentes et de mariage des enfants sous diverses formes.

Inquiets de cette situation, les participants au webinaire ont appelé à une mobilisation et une détermination renouvelées. Ils ont répété que l'élimination du mariage des enfants était au cœur des stratégies de développement et que l'échec dans ce domaine entraverait la réalisation d'au moins la moitié des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Mettre fin au mariage des enfants dans le cadre d'une approche globale

Les participants au webinaire ont souligné l'importance des réformes législatives. Un certain nombre de pays ont présenté des lois ou renforcé les lois existantes pour augmenter l'âge légal du mariage, protéger les enfants et les adolescents et amender les codes civils afin de sanctionner les fonctionnaires impliqués dans les mariages d'enfants. Le message clé était qu'augmenter l'âge légal du mariage n'était pas suffisant en soi et que cette mesure devait aller de pair avec un cadre légal robuste dans un certain nombre de secteurs connexes, notamment la santé, l'éducation et la protection sociale, mais aussi la répression. Les divers systèmes juridiques, notamment les lois religieuses et le droit coutumier, doivent aussi être harmonisés sur ce point.

Au-delà de la législation, les pays doivent s'attaquer aux causes profondes persistantes du mariage des enfants, qui incluent non seulement la pauvreté et les inégalités, mais aussi les normes culturelles en matière de genre et les pratiques nuisibles remettant en cause les droits et le bien-être des filles et des garçons. Ouvrir des perspectives éducatives et autonomiser les jeunes est fondamental pour ne pas œuvrer en vain. Les parlementaires jouent un rôle important en affectant des ressources à la mise en œuvre des politiques et des programmes destinés à améliorer l'information, l'éducation et l'accès aux services. La budgétisation sensible au genre, le financement public et la redevabilité, ainsi que la participation accrue des enfants et des jeunes, ont également été considérés comme des éléments utiles.

Aller plus loin ensemble

Les participants au webinaire ont indiqué clairement qu'un seul acteur ne pourra pas mettre fin au mariage des enfants. Il faut adopter une approche impliquant l'ensemble de la structure de gouvernement, à savoir l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Pour se mettre en contact avec les filles les plus marginalisées, qui courent le plus de risque d'être mariées enfants, ainsi que de celles qui ont d'ores et déjà été mariées, les parlementaires ont été invités à se rapprocher de membres influents de la société, tels que les dirigeants religieux et les organisations de la société civile.

Les partenariats pourraient encore améliorer la surveillance des mariages d'enfants en complétant les données quantitatives par des données qualitatives et en intégrant certaines particularités sous-nationales masquées par les moyennes nationales. Les mécanismes d'examen existants, tels que les Examens nationaux volontaires portant sur la mise en œuvre des ODD et le 4^e Cycle de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme pourraient être mis à profit pour avoir une vision plus précise des progrès réalisés par les pays et des difficultés et des opportunités qu'ils rencontrent dans leur lutte contre le mariage des enfants, ainsi que pour promouvoir des changements politiques.

Les participants ont évoqué des initiatives intéressantes à l'échelon régional, en particulier la loi-type sur le mariage des enfants de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA) et diverses initiatives parlementaires prise en Amérique centrale, qui facilitent la définition des programmes nationaux et la mise au point d'approches plurisectorielles globales visant à éradiquer le mariage des enfants.

L'UIP, l'OMS, le HRP, le Programme mondial UNICEF-UNFPA visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et le Partenariat Filles Pas Épouses continueront à promouvoir les échanges et à collaborer avec les parties intéressées à accélérer les progrès pour offrir un avenir meilleur aux filles et aux garçons du monde entier.

Ressources

Les documents de la réunion sont disponibles sur le site web de l'UIP : www.ipu.org/fr/event/mettre-fin-au-mariage-des-enfants-en-periode-de-covid-19-quel-role-pour-les-parlements.

Ressources concernant la santé et le bien-être des adolescents

- Travaux de l'OMS concernant la santé et le bien-être des adolescents : www.who.int/fr/health-topics/adolescent-health#tab=tab_1
- Note technique sur les systèmes adaptés aux filles : www.unicef.org/documents/adolescent-girl-responsive-systems (en anglais uniquement)
- Note technique sur les approches programmatiques efficaces ne faisant aucun exclu : www.unicef.org/documents/leaving-no-one-behind (en anglais uniquement)
- Campagne Le Pouvoir aux filles : www.fillespasepouses.org/passer-a-l'action/le-pouvoir-aux-filles/

Ressources générales sur le mariage des enfants

- Atlas du mariage des enfants : atlas.girlsnotbrides.org/map/ (en anglais uniquement)
- Guide en sept étapes pour renforcer la législation, les politiques et le financement public en faveur de l'éradication du mariage des enfants : www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/GP-2020-Brief-Legislation-Policy-and-Finance.pdf (en anglais uniquement)
- Supplément spécial recherche du Journal of Adolescent Health sur la diversité et la complexité du mariage des enfants : [www.jahonline.org/issue/S1054-139X\(21\)X0013-4](http://www.jahonline.org/issue/S1054-139X(21)X0013-4) (en anglais uniquement)
- Note technique sur l'intensification des efforts visant à mettre fin au mariage des enfants : www.unicef.org/media/68381/file/GP-2020-TechnicalNote-Scaling-up-in-the-Global-Programme.pdf (en anglais uniquement)
- Ressources d'apprentissage de Filles Pas Épouses sur le mariage des enfants dans le contexte de la COVID-19 : www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/covid-19-et-le-mariage-des-enfants/

Ressources à l'intention des parlementaires et sur la législation relative au mariage des enfants

- Guide sur le rôle des parlementaires pour mettre fin au mariage des enfants <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/centre-de-ressources/guide-parlementaires-fin-mariage-des-enfants/>
- Dossier sur la législation relative au mariage des enfants et ses limites thedocs.worldbank.org/en/doc/134161519943385981-0050022017/original/WBL2017ChildMarriageLaws.pdf (en anglais uniquement)

- Note technique sur le mariage des enfants et le droit : www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Child-marriage-the-law-2020.pdf (en anglais uniquement)
- Série de bandes dessinées permettant de comprendre la loi type de la CDAA sur l'éradication du mariage des enfants : esaro.unfpa.org/en/publications/what-sadc-model-law-all-about?page=4 (en anglais uniquement)
- Guide expliquant comment utiliser la loi type de la CDAA : esaro.unfpa.org/en/publications/guide-using-sadc-model-law-eradicating-child-marriage-and-protecting-children-already (en anglais uniquement)
- Vidéo expliquant quelles mesures parlementaires adopter pour promouvoir la loi type de la CDAA : www.youtube.com/watch?v=PScTmM5RyXw (en anglais uniquement)